

LE 12 DÉCEMBRE 2007

## **LE NPD ET LES ENFANTS AUTOCHTONES DEMANDENT QUE LE PRINCIPE DE JORDAN SOIT APPUYÉ**

OTTAWA – La porte-parole du NPD en matière d'affaires autochtones, Jean Crowder (Nanaimo-Cowichan), s'est jointe à des enfants de la communauté de Norway House pour exhorter les parlementaires à appuyer sa motion d'initiative parlementaire M-296, sur le principe de Jordan.

« Lorsque le gouvernement aura mis le principe de Jordan en œuvre, ces enfants pourront vivre sans la discrimination à laquelle ils font maintenant face, a dit Mme Crowder. Contrairement à Jordan, ces enfants resteront dans leurs communautés et recevront des soins médicaux, au lieu de passer leur vie dans des hôpitaux pendant que les gouvernements se chicanent sur qui va payer la facture. »

« Le principe de Jordan veut dire que les gouvernements devront d'abord répondre aux besoins de l'enfant et ensuite régler les conflits de juridiction. Jordan a espéré pendant deux ans que les gouvernements fédéral et provinciaux paieraient les services dont il avait besoin afin qu'il puisse habiter avec sa famille. Mais Jordan est décédé en attendant que les gouvernements règlent leurs disputes, sans jamais passer une journée chez sa famille parce que le gouvernement a fait passer ses propres besoins avant ceux de Jordan », a dit Cindy Blackstock, directrice générale de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada.

« Dans la communauté crie de Norway House, nous avons dû créer un projet spécial afin d'offrir des services aux enfants ayant des besoins particuliers qui ne peuvent être placés, parce que le gouvernement refuse de payer la facture. Les enfants n'ont pas à souffrir simplement parce qu'ils habitent sur une réserve », a dit Mike Muswagon, président de l'agence d'aide aux enfants de la communauté de Norway House.

« Nous devons travailler ensemble afin d'agir rapidement et avec diligence, pour veiller à ce qu'aucun enfant n'ait à vivre sans les services dont il a besoin, a dit le grand chef Sydney Garrioch. Lorsque la Chambre des communes aura appuyé le principe de Jordan, la prochaine étape sera de faire du lobbying auprès des provinces et du gouvernement fédéral afin de mettre en œuvre le principe de Jordan dès que possible. »

« Aucun enfant ne doit être laissé pour compte, a dit Mme Crowder. Je m'engage à veiller à ce que le principe de Jordan soit mis en œuvre d'un bout à l'autre du pays. »